

# TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

## Déplacements sécuritaires vers l'école

**Le beau temps est de retour...**

De plus en plus de jeunes se déplacent en trottinette électrique pour aller à l'école ou voir leurs amis. Avec les examens de fin d'année qui approchent, plusieurs voudront aussi rentrer plus tôt à la maison.

**Mais connaissez-vous les règles?**

✓ **Les règles de base**

- ◆ 14 ans et plus
- ◆ Casque obligatoire
- ◆ Un seul conducteur (aucun passager)
- ◆ Circulation sur la chaussée ou piste cyclable
- ◆ Trottoirs interdits (sauf exceptions)

👤 **Parents : un rôle clé**  
Avant de dire oui :

- ◆ Vérifiez l'âge de votre enfant
- ◆ Assurez-vous du port du casque
- ◆ Discutez des règles de sécurité



🚦 **Comme sur la route...**  
Les règles s'appliquent aussi

- ◆ Règles de conduite à suivre
- ◆ Effectuer ses arrêts
- ◆ Respecter les limites de vitesse
- ◆ Céder le passage
- ◆ Signaler ses intentions
- ◆ Rester attentif à son environnement

**Ce n'est pas un jouet. !**

Une trottinette électrique (ATPM) est un moyen de transport encadré par la loi.

Dans une zone scolaire, les risques sont bien réels.  
Un simple rappel peut faire toute la différence.

**Un comportement imprudent peut entraîner des blessures, des collisions et des constats d'infraction.**

Saviez-vous que?

Un parent ou tuteur qui permet à un enfant de moins de 14 ans d'utiliser une trottinette électrique pourrait recevoir une amende de 100 \$, selon le Code de la sécurité routière.

**ARRÊT**

